

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MERCREDI 29 JUIN 2016**

*Jean-Marie BOURGOIN a tout d'abord demandé aux personnes présentes de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de Véronique BOETE.*

## **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire explique que, conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant. Ce conseiller municipal étant Franck MONVOISIN, le Conseil a procédé à son installation.

Par ailleurs, Sylvie LE LOEUFF remplacera Véronique BOETE au Conseil Communautaire, en qualité de délégué titulaire.

## **ELECTION D'UN ADJOINT**

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a procédé le 30 mars 2014 à l'élection de cinq adjoints qui ont reçu, par arrêté municipal, délégation de fonction et de signature. Considérant la vacance du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire suite au décès de Véronique BOETE et la nécessité de pourvoir à son remplacement pour le bon fonctionnement des services, il propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et de garder le même rang. Les élus acceptent de garder le même rang pour ce nouvel adjoint et procède à l'élection. Sonia STEPHAN MORVAN, candidate, est élue à la majorité absolue et est proclamée 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire. Le Maire précise qu'il est mis fin à la fonction de conseillère municipale déléguée à la réalisation d'un city-stade qu'elle exerçait préalablement et que cette délégation ne sera pas attribuée à un autre conseiller municipal.

*3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLE*

## **INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT**

Le Maire rappelle la délibération du 4 avril 2014 fixant les indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints. Considérant la nomination de Sonia STEPHAN MORVAN au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, le Conseil décide d'octroyer à Sonia STEPHAN MORVAN, pour l'exercice effectif de ses missions, une indemnité mensuelle au taux de 16,5 % de l'indice 1015 (627,24 € bruts), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Sonia STEPHAN MORVAN conservera son indemnité de conseillère municipale déléguée jusqu'au 30 juin 2016.

*3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLE*

## **FUSION LTC/CCHT/CCPL : AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE**

Jean-Marie BOURGOIN informe les élus que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Côtes d'Armor arrêté le 29 mars 2016 prévoit la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux au 1er janvier 2017. La commune doit se prononcer sur ce projet de fusion. Après débat et sur proposition du Maire, les élus émettent un avis défavorable sur l'arrêté du Préfet considérant :

- Que le périmètre proposé par le Préfet qui propose de passer de 38 à 60 communes, de 80 000 à 103 000 habitants, de 68 conseillers communautaires à 92, ne permet pas l'expression libre, la démocratie locale comme la libre administration communale
- Que la bataille des élus de Ploulec'h contre la loi NOTRE était et reste justifiée car cette loi a mis fin à la République avec le « droit à l'expérimentation des régions » et vide les communes de toutes leurs compétences au profit d'une intercommunalité imposée (ex. : PLUI, école primaire...).

*3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLE*

## **CONSTRUCTION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE : DEMANDES DE SUBVENTION**

Considérant le projet de construction de la salle socio-culturelle, les élus sollicitent de l'Etat une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> enveloppe (revitalisation des bourgs), pour un montant de 208 800 €, soit 22,7 % de l'enveloppe prévisionnelle s'élevant à 920 000 €

Par ailleurs, les élus décident d'engager une simulation thermique dynamique de ce futur bâtiment avec le bureau d'études Otéis Isateg associé à l'architecte retenu pour ce projet, pour un coût de 3 000 € HT. Une subvention de 50 % est sollicitée auprès de l'ADEME.

## **TRAVAUX A LA CHAPELLE DU YAUDET : RESULTAT DES CONSULTATIONS**

Mireille GUENEC rappelle que, lors du Conseil municipal du 8 octobre 2015, il a été décidé de rénover la Chapelle du Yaudet dans la limite de 100 000 €HT décomposés en une tranche ferme estimée à 75 000 € HT (toiture et réparation des portes) et des tranches conditionnelles pour 25 000 € HT (vitreaux, huisseries et vitrerie sacristie, électricité, étude du retable), à réaliser si la commune obtenait au moins 50 % d'aides. Compte tenu que la commune a obtenu, à ce jour, 67 625 € de subventions, les élus décident de réaliser l'ensemble des travaux et l'étude du retable. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les marchés avec les entreprises retenues, après consultation, soit : Yves POUPON pour 56 269,58 €HT, Menuiserie CRESSEVEUR pour 1 892 € HT, Atelier Julien LANNOU pour 1 297 € et 499 € Ets HENRY Marius pour 3 162,50 € HT et 2 400 € HT, SPIE pour 11 891,92 € HT, Atelier du Vieux Presbytère pour 3 396 € HT et 5 894 € HT, Atelier régional de Restauration pour 3 062 €, CORBIN Gwenola pour 552 € HT, BONGRAND Montaine pour 1 000 €, ITHAQUE pour 2 550 € HT. Ces travaux seront réalisés après l'été.

## **REVISION DES TARIFS SCOLAIRES**

Sur proposition de la commission en charge des affaires scolaires, les tarifs du restaurant scolaire et du goûter de l'accueil périscolaire sont revalorisés de 1 % (quotients inchangés). Sylvie LE LOEUFF précise que les autres tarifs des accueils périscolaires et de la navette sont inchangés. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) restent gratuits.

## **ACQUISITION D'UNE PARCELLE A CONVENANT BARET**

Olivier LAVOLLOT informe les élus que Monsieur NEDELEC Yves domicilié à TREDREZ-LOCQUEMEAU accepte de céder à titre gratuit à la commune une portion de sa parcelle cadastrée section C, n° 119, au lieu-dit Convenant Baret, afin de régulariser un échange verbal datant de plus de 30 ans. Cette emprise est en effet empruntée par des agriculteurs depuis très longtemps et est devenue dans les faits un chemin rural. Les élus acceptent cette cession gratuite au profit de la commune. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune. Le CDG est sollicité afin de rédiger l'acte en la forme administrative.

## **DENOMINATION DE VOIE**

Yannick GAUTIER informe les élus qu'une voie d'accès a été réalisée au lieu-dit Gamarin afin de désenclaver des propriétés et desservir un nouveau quartier. Après concertation avec les riverains, il propose de dénommer cette voie « Impasse Kervranguen Gamarin ». Après débat, les élus décident de retenir cette proposition.

*3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLE*

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES**

Claude VAUDRY rappelle que l'Association des Maires de France organise chaque année le Congrès des Maires et la participation à cette manifestation fait partie des missions assignées aux élus dans l'intérêt des affaires communales. Jean-Marie BOURGOIN et Mireille GUENEC ont participé au Congrès des Maires du 31 mai au 2 juin. Le Conseil accepte de prendre en charge les frais de transport supportés par le Maire pour un montant de 120,10 €

## **PARTICIPATION AUX DEPARTS D'ENSEIGNANTS**

Compte tenu des départs de Françoise RIOU, enseignante depuis de nombreuses années à l'école de Ploulec'h, et d'Erwann L'HEVEDER, directeur, Sylvie LE LOEUFF propose de participer respectivement à hauteur de 120 € et de 54 € aux cadeaux qui leur seront remis lors d'une cérémonie organisée le lundi 4 juillet à 18 H 30 à l'école.

*1 vote contre : Jean ROUXEL qui précise qu'il est favorable à une participation pour Françoise RIOU mais pas pour Erwann L'HEVEDER.*

## **SUBVENTION A LA SNSM**

Considérant que lors des obsèques de Véronique BOETE, la famille ne souhaitait pas de fleurs mais des dons à la SNSM, les élus décident de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à la SNSM de Trébeurden.

## **JURY D'ASSISES**

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2017, les personnes suivantes ont été tirées au sort, à partir de la liste générale des électeurs de la commune :

- Michèle LE SOURNE épouse LE CALVEZ
- Renée HERY épouse LE MUZIC
- Michel COLLET

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. **Carrefour RD88/rue des Ecoles/route de Locquémeau** : Sylvie LE LOEUFF rappelle que pour tenter de réduire la vitesse excessive dans le bourg et sécuriser les abords de l'école, il avait été décidé lors du précédent conseil municipal de rendre prioritaire l'axe route de Locquémeau/rue des Ecoles durant un mois, à titre d'essai. Même si celui-ci n'a pas été totalement satisfaisant, il a permis de constater une nette réduction de la vitesse des véhicules au bourg. Cet aménagement sera donc pérennisé mais le dispositif devra être amélioré, avec l'appui du Département, afin de gagner en visibilité.
2. **Travaux d'assainissement collectif à Kerjean** : Sylvain CAMUS rappelle qu'une consultation a été faite auprès des habitants pour connaître leur position sur les travaux d'assainissement collectif envisagés dans le quartier de Kerjean et donne les résultats : 52 personnes sur 62 ont répondu, 44 se sont déclarées favorables, 5 y sont opposées et 3 ne se sont pas prononcées. Les élus espèrent que ces travaux vont permettre d'améliorer la qualité des eaux de baignade.
3. **Expo de peintures** : Matthieu DUPUIS informe les élus que l'exposition de peintures se tiendra à la salle des fêtes du 22 au 26 juillet (entrée gratuite). Le vernissage aura lieu le samedi 23 juillet à 11 H 30.
4. **Forum des associations** : la date retenue est le vendredi 2 septembre de 16 H 30 à 20 H à la salle des sports.
5. **Inauguration des aires de jeux et du city-stade** : Sonia STEPHAN MORVAN rappelle aux élus que les jeux seront livrés lundi prochain et que la pose est prévue durant trois semaines. La date retenue pour l'inauguration est le samedi 10 septembre à 11 H au city-stade, en présence de Madame Sophie YANNOU-GILLET, Sous-Préfet, et de Madame Corinne ERHEL, Députée. Une rencontre sportive (tournoi de volley inter-associations) sera organisée l'après-midi.
6. **Balades de l'été** : Isabelle LORRAIN informe les élus que ces balades reprendront le mardi 12 juillet après-midi jusqu'au mardi 30 août. Rendez-vous à 14 H devant la Mairie ou au Moulin de Milin Awel selon les circuits. A l'issue de ces balades (6 à 8 km), cidre et crêpes seront offerts aux promeneurs. Des habitants de Ploulec'h encadrent bénévolement ces balades.
7. **Bulletin municipal** : la distribution est prévue fin juillet.
8. **Rapport 2015 du SMITRED** : Valérie LE DROUMAGUET a présenté ce rapport aux élus.
9. **Compteurs Linky** : Sylvain CAMUS et Jean ROUXEL ont présenté le fonctionnement de ces compteurs communicants, les avantages (surtout pour l'opérateur) mais également les inconvénients, notamment liés aux dangers des ondes électromagnétiques difficiles à mesurer et pour lesquelles il n'y a pas vraiment de réponses. Les élus ont ensuite débattu du sujet.